

316 *De l'Oraison Mentale*  
véritable priere, qui consiste dans le desir du cœur: si l'on prenoit garde à ne pas s'y appliquer jusqu'à se rendre incapable des autres actions de l'esprit dont on a besoin dans ses exercices, & enfin si l'on avoit soin de ne pas se pousser jusqu'à tel dégoût, que ce dégoût même fût une tentation dangereuse, on ne voit pas que l'on pût blâmer une personne qui feroit un peu d'effort pour comprendre quelque regle de mœurs, & qui se souvenant combien de fois elle se feroit fatiguée à la recherche de choses vaines & inutiles, se fatigueroit par un esprit de pénitence à la recherche des vérités nécessaires à la conduite de sa vie.

---

## CHAPITRE VI.

*Utilité des bonnes pensées pour la Priere, prouvée par ce que les Peres enseignent du soin que nous devons avoir de repasser dans notre esprit les vérités qui sont dans notre mémoire.*

**T**outes les méthodes d'Oraison Mentale que l'on prescrit en ce temps-ci, se réduisent à considérer cer-

*justifiée par les Peres. L. IV. 317*  
taines vérités, à se les appliquer, à former des desirs de les pratiquer, & prendre des résolutions générales & particulieres pour le régleme de sa vie. C'est ce que saint François de Sales appelle *Considérations, Affections, Résolutions*, & que d'autres expriment par d'autres termes qui marquent les mêmes choses en substance.

Or quoiqu'on ne trouve pas dans les anciens Peres une distinction si particuliere de ces choses, on trouve néanmoins des exercices de piété qui les comprennent, & que l'on ne sauroit pratiquer sans passer par tous ces différens degrés.

J'en rapporterai seulement un que saint Augustin a jugé si nécessaire à tous les justes, qu'il fait de l'omission de cet exercice le caractere des méchans.

C'est ce que ce Saint appelle *ruminer*; c'est-à-dire, repasser dans son esprit les vérités que nous avons apprises, ou par la lecture, ou de la bouche des Prédicateurs.

*Nous avertissons, dit ce saint Docteur, votre charité, qu'après que ce que vous nous entendez dire sera passé dans votre mémoire comme la viande dans l'estomac, vous le repassiez dans votre*

*Psal. 140.*

318 De l'Oraison Mentale  
esprit par des réflexions fréquentes, en  
faisant à l'égard de ces vérités, ce que  
sont certains animaux à l'égard des ali-  
ments qu'ils ont mangés. C'est en ce sens  
que Salomon dit, que le Sage tient long-  
temps dans sa bouche un trésor desira-  
ble, & que le fou l'avale aussi-tôt. C'est-  
à-dire, en un mot, que le Sage rumine,  
& que le fou ne rumine point, ou, pour  
parler plus clairement, que le sage re-  
passe dans son esprit ce qu'il a entendu,  
& que le fou l'oublie. C'est aussi l'unique  
raison pour laquelle l'Écriture déclare  
purs les animaux qui ruminent, & im-  
purs ceux qui ne ruminent point. Car à  
l'égard de l'être, toute créature de Dieu  
est pure, & un pourceau n'est pas plus  
impur qu'un agneau, par rapport à celui  
qui l'a fait.

L. 6. *corin.*  
Eph. 1. 6. 7.

Il y a des hommes, dit ce même Saint  
dans ses livres contre Fauste, qui sont  
signifiés par les pourceaux qui sont im-  
purs; non par leur nature, mais par  
leur vie, & ce sont ceux, qui écoutant  
avec plaisir les paroles de la Sageffe,  
n'y pensent plus ensuite. Car de rappel-  
ler dans sa pensée ce qu'on a fait passer  
dans sa mémoire comme dans l'estomac  
de l'ame, c'est faire d'une manière spi-  
rituelle ce qu'on appelle ruminer dans

justifiée par les Peres. L. IV. 319  
les animaux; & que ceux qui ne le font  
pas, sont figurés par ces especes d'ani-  
maux que l'Écriture appelle immondes.

C'est donc un exercice utile & né-  
cessaire, selon saint Augustin, que de  
repasser dans son esprit les vérités  
qu'on a entendues, ou qu'on a lues,  
de s'en entretenir, de s'en occuper,  
d'y faire réflexion; & comme il con-  
seille généralement cette pratique, &  
qu'il en condamne l'omission en des  
termes très-forts, il auroit sans doute  
approuvé que pour empêcher que les  
affaires & les soins du monde ne nous  
la fissent oublier, & n'effaçassent ainsi  
ces vérités de notre esprit, on destinât  
chaque jour un certain temps à cet  
exercice, & que l'on s'en fit une re-  
gle, comme il approuve qu'on regle  
ses prieres & que l'on y destine cer-  
taines heures.

Mais il ne faut pas s'imaginer que S.  
Augustin voulût que les réflexions qu'il  
conseilloit de faire sur les vérités chré-  
tiennes, n'en fussent qu'une simple ré-  
pétition & un simple ressouvenir. Il  
prétendoit que ce fussent des pensées  
qui ôtassent du cœur tous les obstacles  
qui pouvoient en empêcher le fruit.

Il faut, disoit-il, que vos bonnes pen- *In Joan. 11.*

320 De l'Oraison Mentale  
sées fassent à l'égard de la semence de  
Dieu, que nous cultivons par nos exhor-  
tations, ce que l'on fait dans un champ  
avec la herse, qu'elles rompent les mot-  
tes & qu'elles couvrent cette semence,  
afin qu'elles puissent germer & porter  
du fruit.

Il étoit encore plus éloigné de pré-  
tendre que ces réflexions ne dussent  
pas être accompagnées de prieres,  
puisque c'est le principal moyen de  
rendre les vérités fructueuses. Il avoit,  
dit-il lui-même, accoutumé de finir  
tous ses Sermons par une élévation à  
Dieu, & ainsi on ne doit pas douter  
qu'il ne voulût de même qu'en repas-  
sant ces vérités dans son esprit, on le  
fit avec une disposition de priere, que  
l'on ouvrit son cœur à ces vérités, que  
l'on priaît Dieu de les y graver, qu'on  
se reconnût dans l'impuissance d'en  
profiter autrement que par le secours  
de la grace.

Enfin ce saint Docteur n'a jamais  
cru qu'on dût séparer la connoissance  
de la vérité de l'amour de la vérité,  
ni l'amour de la vérité, de la résolu-  
tion de détruire en nous tout ce que  
nous y trouvons de contraire. Ayons,  
disoit-il à son peuple, un desir commun

In Ps. 49.

justifiée par les Peres. L. IV. 321  
de la vérité. Aimons-la ensemble,  
ayons-en une égale soif. Il y a, mes  
freres, une certaine lumiere intérieure  
qui n'est point dans ceux qui ne la  
voient point. Courez à cette fontaine,  
desirez cette fontaine, mais que ce soit  
d'une certaine maniere; & cette ma-  
niere est de détruire en nous tout ce  
qui est contraire à la vérité. *Interfice  
in te quidquid est contrarium veritati.*

Il ne conseilloit donc pas à son pe-  
uple des réflexions froides, stériles,  
mais des réflexions vives, animées &  
efficaces; & s'il vouloit qu'on deman-  
dât à Dieu la connoissance de sa loi,  
ce n'étoit que pour l'aimer. *Ce n'est  
pas, disoit-il, pour l'avoir dans la mé-  
moire & la négliger dans ses actions,  
c'est pour la comprendre par l'intelli-  
gence, l'accomplir par l'amour. NON  
quam memoriâ teneant & vitâ negli-  
gant, sed quam sciant intelligendo, fa-  
ciant diligendo.* Car la simple connoi-  
sance & la simple mémoire de la vé-  
rité sans l'amour, n'est, selon lui,  
qu'une pierre où la loi de Dieu est gra-  
vée, mais qui nous accable; c'est un  
poids qui nous charge, & non un titre  
qui nous honore: *Memoria lapis est  
quodammodo scriptus, non quod ador-*

In Ps. 118,  
Con. 11.

322 *De l'Oraison Mentale*  
*netur; sed quo prematur, pondus one-*  
*ris; non titulus honoris.*

On peut conclure delà, qu'il n'y a point de différence réelle & essentielle entre cet exercice que saint Augustin recommande avec tant d'instance, & ce qu'on appelle présentement Oraison Mentale. Dans l'un & dans l'autre on s'applique à des vérités qu'on trouve dans sa mémoire. Dans l'un & dans l'autre on se fert de ces vérités pour régler ses mœurs. Dans l'un & dans l'autre on desire que ces vérités qu'on médite s'impriment fortement dans le cœur, & l'on fait résolution de le suivre dans ces actions. De sorte que l'on peut dire que comme, selon ce Saint, les préceptes de la Rhétorique ne sont que des réflexions sur ce que les hommes éloquents ont pratiqué sans préceptes, de même les méthodes d'Oraison ne sont que des réflexions sur ce que les Chrétiens ont toujours pratiqué sans méthode.

Mais quoi qu'il en soit, on conclut clairement de ces passages de saint Augustin, qu'il est utile de s'entretenir l'esprit de bonnes pensées & de saintes réflexions sur les vérités divines que l'on trouve dans sa mémoire; à quoi

*justifiée par les Peres. L. IV. 323*  
personne ne peut nier qu'il ne soit bon aussi d'ajouter le desir que Dieu fasse passer ces vérités de notre mémoire dans notre cœur, ce qui formera une priere appuyée sur des pensées intérieures; & c'est ce qu'on appelle Oraison Mentale.

---

## CHAPITRE VII.

*Que le recueillement & la retraite intérieure, conseillée par saint Augustin, prouvent encore cette utilité des bonnes pensées, & sont une vraie Oraison Mentale.*

**C**Eux qui conseillent l'Oraison Mentale, & qui en prescrivent des méthodes, ont pour but de retirer les Chrétiens de la dissipation où ils vivent dans le monde, & de les porter à rentrer dans eux-mêmes, à se recueillir devant Dieu, & à attirer ses graces par la priere. Mais il y a des gens qui semblent douter s'il est bon dans cette retraite intérieure de s'entretenir de bonnes pensées sur la grandeur de Dieu, sur les biens qu'il nous promet, sur nos miseres & sur nos pé-

chés, & si l'on doit considérer ces pensées comme des soutiens & des moyens de la priere, qui consiste dans les saints desirs.

In Ps. 78.

Or c'est ce que saint Augustin décide d'une maniere bien précise, en un de ses Sermons sur les Pseaumes, en nous représentant un modele de cette retraite intérieure dans le Prophete Roi. Le Prophete, dit-il, s'étant blessé en se répandant au-dehors, rentre dans lui-même, & commence à s'occuper dans le secret de son esprit. Mais qu'est-ce qu'il y fait? Apprenons-le de lui-même. Je pense, dit-il, aux jours anciens. Voilà sa pensée. Il est retiré en lui-même, & il pense aux jours anciens. Mais continuons de nous informer où il arrive par-là, quel progrès il fait, & à quoi il s'arrête. Je me suis, dit-il, ressouvenu des années éternelles. O la grande pensée, & qui demande un entier silence de tout le bruit qui se fait au-dehors, & de tout le tumulte des choses humaines!

Mais la pensée des choses éternelles n'étoit pas la seule occupation de cette retraite intérieure. Le Prophete faisoit plus; il sondoit son esprit. *Scrutabar spiritum meum*: il parloit avec

son ame, & il avoit avec lui-même de longs entretiens; c'est-à-dire, qu'il s'interrogeoit soi-même, qu'il s'examinait, qu'il se jugeoit, & qu'il sentoit enfin de la joie dans la vue de la miséricorde de Dieu & dans le souvenir de ses œuvres.

Voilà proprement ce qu'on doit faire dans la priere, & ce que prétendent ceux qui conseillent celles qu'ils appellent Oraison Mentale. Ils n'ont dessein que de nous porter à rentrer en nous-mêmes, à rappeler notre esprit du dehors au-dedans, à l'occuper des vérités de Dieu, & faire ensuite qu'il s'examine, qu'il se juge sur ces vérités, qu'il se soutienne par la vue des miséricordes de Dieu, & qu'il se réjouisse dans ses œuvres.

Peut-être que l'on croira que S. Augustin trouvoit cet exercice bon pour un Prophete, & qu'il ne le propose pas comme imitable à son peuple. Mais c'est ce qu'il ne nous laisse pas lieu de penser par ce qu'il ajoute: *Nous avons, dit-il, une retraite intérieure aussi-bien que ce Prophete, pourquoi n'y entrons-nous pas? Pourquoi ne nous occupons-nous pas l'esprit en silence? Pourquoi ne sondons-nous pas notre cœur? Pour-*

326 *De l'Oraison Mentale*  
quoi ne pensons-nous pas aux années  
éternelles? Pourquoi ne nous réjouis-  
sons-nous pas par le souvenir des œuvres  
de Dieu?

Il vouloit donc que les fideles fissent toutes ces choses: & faire ces choses, c'est proprement faire l'Oraison Mentale, c'est considérer les vérités de Dieu, c'est exciter en soi des affections, c'est former de saintes résolutions: car on ne considère les vérités que pour les aimer & les pratiquer. Ceux qui ont prescrit cette différence d'actions, n'ont pas prétendu qu'elles fussent aussi séparées dans la prière comme elles le sont dans les termes, & qu'on dût, par exemple, étouffer les affections lorsqu'elles s'élevent avec les considérations. Ce ne sont point des actions incompatibles, & le cœur n'attend pas à agir que l'esprit ait cessé de concevoir.

Il faut au contraire que ces actions soient jointes ensemble. On aime ce que l'on contemple, & l'on contemple ce que l'on aime, & l'on ne contemple que pour aimer. L'esprit peut bien voir sans amour; mais le cœur ne sauroit aimer sans quelque sorte de vue de l'objet qu'il aime.

*justifiée par les Peres. L. IV. 327*

C'est pourquoi les Peres ont toujours approuvé qu'on lui présentât ces objets, & qu'en y appliquant l'esprit par de bonnes pensées, on donnât lieu au Saint-Esprit d'y porter le cœur. Ils ont approuvé de même qu'on se recueillit au-dedans de soi, qu'on y réglât ses actions extérieures, qu'on tâchât d'en retrancher toute la part que la cupidité y prend, & qu'on s'y nourrit des vérités de Dieu.

Il n'en faut point d'autres preuves qu'un passage de saint Léon, que l'Eglise a inséré dans son Office: *Il faut, dit-il, que l'ame refuse quelque chose au corps qui lui est soumis, & que par son discernement intérieur, elle empêche les sens extérieurs de se porter à des objets nuisibles, afin qu'étant libre & dégagée des cupidités corporelles, elle puisse s'appliquer souvent, dans le secret de son cœur, à la divine Sageffe, & que faisant taire tout le tumulte des soins terrestres, elle trouve sa joie & son repos dans les méditations saintes & les délices éternels. Ut à corporis cupiditatis sapius libera, in aula mentis possit divina vacare sapientia, ubi omni strepitu terrenarum silente curarum in meditationibus sanctis, & in deliciis lætetur æternis.*

*De jejunio  
10 mens.*

On voit par-là l'estime que S. Léon faisoit de cet exercice, puisqu'il le propose comme la fin de la tempérance chrétienne à laquelle il exhorte les fideles. On voit qu'il vouloit qu'il fût fréquent, & qu'il oblige les fideles de retrancher dans leur vie tout ce qui pourroit les empêcher de s'y appliquer.

---



---

### CHAPITRE VIII.

*Que l'Ecriture ne nous commande rien davantage que la méditation de la loi & des œuvres de Dieu.*

Toutes les autorités des Peres que nous avons produites jusqu'ici, & toutes les raisons que nous avons alléguées, doivent plutôt être regardées comme un éclaircissement qui nous fait comprendre l'utilité de la pratique de la Méditation, que comme un fondement nécessaire pour l'autoriser. Car il n'en faut point chercher ailleurs des preuves & des fondements que dans l'Ecriture même, qui l'autorise & la recommande d'une manière si forte, que l'on a tout sujet de dire de la Méditation, que c'est la voie que Dieu

*justifiée par les Peres. L. IV. 329*  
nous a apprise pour opérer notre sanctification.

Si elle nous décrit un homme de bien, elle lui donne pour principale qualité de méditer la loi de Dieu le jour & la nuit : *Et in lege ejus meditabitur die ac nocte.* Ps. 1.

Si elle veut nous exciter à desirer le bonheur d'une vie pure & sans tache, en nous disant : *Qu'heureux sont ceux qui se conservent purs dans sa voie, & qui marchent dans la loi du Seigneur;* elle ajoute incontinent pour nous faire voir par quel moyen ils arrivent à ce bonheur : heureux ceux qui tâchent de pénétrer ses ordonnances : *Beati qui scrutantur testimonia ejus.* Ps. 118.

Si elle nous exhorte à conserver la loi dans notre cœur, c'est-à-dire, à l'aimer, en quoi consiste la véritable justice, elle nous enseigne en même temps qu'il faut pour cela l'avoir toujours devant les yeux de l'esprit : *Ne recedant ab oculis tuis, custodi ea in medio cordis.*

Elle veut que nous fassions de la méditation de la loi de Dieu, notre première pensée à notre réveil : *Et vigilans loquere cum eis;* que nous y songions en marchant : *Cum ambulaveris* Prov. 4, 21.  
Prov. 6, 21.